



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Garantie d'emprunt à l'OGEC La Trinité,
Travaux Ecole Saint-Joseph Le Château

DEL-2018-084

Numéro de la délibération : 2018/084

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 24/09/2018

Date de convocation du conseil : 18/09/2018

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Christophe MARCHAND par M. Loïc BURBAN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Était absente excusée : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Garantie d'emprunt à l'OGEC La Trinité, Travaux Ecole Saint-Joseph Le Château

Rapport de Yann LORCY

Vu la demande formulée par l'OGEC La Trinité et tendant à obtenir la garantie représentant 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 300 000 euros ;

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 : Le Conseil Municipal de Pontivy accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt de 300 000 euros souscrit auprès du Crédit Mutuel de Bretagne et destiné au financement de travaux de rénovation et de mise en conformité incendie de l'école Saint-Joseph Le Château.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- ♣ montant : 300 000 euros
- ♣ durée : 15 ans
- ♣ périodicité : mensuelle
- ♣ taux : 1,35 %

Nous vous proposons :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**